



Escroquerie avec cheque et fuite sans jugement

Par **fred85**, le **08/02/2012** à **03:14**

Bonjour,

Il y a plus de 1 an, en 2010, j'ai escroqué des amis, ils me donnaient leur chèque avec leur pièce d'identité et j'effectuais leurs achats qu'ils désiraient.

3 jours après ils portaient plainte pour vol de chèques ainsi ils avaient ce qu'ils désiraient et n'étaient pas interdits bancaires.

ensuite on a été attrapé moi j'ai passé 24h00 de garde à vue vu que c'était moi qui ai fait les achats ensuite j'ai été relâché

en juin 2011 j'ai été convoqué par la gendarmerie et je ne me suis pas présenté et m'est arrivé aussi certain on a été pris et on a été présenté pour une audience auprès du juge d'instruction

mais comme j'étais pas à la porte à côté vu que je venais de me séparer de mon ex amie je n'ai pu me présenter le jour convenu

les jours suivants l'une de ces personnes m'a appelé et m'a dit de fuir car il voulait me mettre en prison car les autres avaient tout mis sur mon dos

donc j'ai quitté le pays et j'ai un mandat de recherche contre moi mais j'ai marre de fuir et souhaiterais revenir en France recommencer une nouvelle vie et normal

je risque quoi en revenant en France si je me fais attrapé pour escroquerie de chèques non présentée en gendarmerie et fuite?

je vous remercie de me renseigner

Par **alterego**, le **08/02/2012** à **09:50**

Revenez vous verrez.
On n'apprend jamais aussi bien que par la méthode expérimentale.

Cordialement

Par **fred85**, le **08/02/2012** à **13:20**

oui c'est sur m'est ç ne me avance pas beaucoup

Par **fred85**, le **09/02/2012** à **03:41**

bonjour alterego
excuse moi c'est tu exactement se que je risque?
y a t'il prescription au bout de combien de anne?
je te remercie
cordialment